

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 13 JANVIER 2022

Convocations adressées le : 07 janvier 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET.

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER; Ludovic BOURDIN ;
Corinne CHAILLEUX; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Brigitte PINEAU;
Laurent RAYMOND; Régis SALIC; Gérard SERRER.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Régis SALIC.

Suppléants sans voix délibérative :

Gérard SERRER.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Emmanuel DENIS; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT;
Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

**C 22/01/03 – RESSOURCES HUMAINES – MESURES RELATIVES A LA
GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Suite au vote du budget 2021, il convient de créer :

- un poste d'agent de maîtrise principal afin de renforcer le service exploitation et aménagement du réseau bus ;

La création de ce poste a pour conséquence de modifier le tableau des postes et des effectifs comme suit :

TABLEAUX DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Effectif sur postes permanents

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Postes inscrits et budgétés au 01/01/2022	Pourvus
Administrative	A	Attachés territoriaux	4	4
	B	Rédacteurs territoriaux	6	6
	C	Adjoints administratifs territoriaux	3	3
Technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux	2	2
		Ingénieurs territoriaux	6	6
	B	Techniciens territoriaux	3	2
	C	Agent de maîtrise principal	1	0
Adjoints techniques territoriaux		1	1	
TOTAL			26	24

Effectif des agents contractuels non permanents au 1er janvier 2021

Contractuels remplaçants	1
Apprentis	1
TOTAL	2

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

- **DECIDE** la création du poste détaillée ci-avant ;
- **PREND NOTE** de la mise à jour du tableau des postes et effectifs détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN